UNODC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Manuel de formation de base sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic illicite de migrants

Aperçu général des modules
Notes explicatives
Introduction

Cette publication a été rendue possible grâce au financement de l'Union européenne.

OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME
Vienne

Manuel de formation de base sur les enquêtes et les poursuites relatives au trafic illicite de migrants

Aperçu général des modules
Notes explicatives
Introduction

NATIONS UNIES
New York, 2011

Copyright © Nations Unies, mars 2011. Tous droits réservés.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Production éditoriale: Section des publications, de la bibliothèque et des services en anglais, Office des Nations Unies à Vienne.

Remerciements

Le présent manuel de formation de base n'existerait pas sans le généreux soutien financier de l'Union européenne et l'assistance technique de l'Office européen de police (Europol), de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et de l'Agence de lutte contre la grande criminalité organisée du Royaume-Uni (SOCA).

Il a été rédigé par Mike Price (SOCA), Marika McAdam (Groupe de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) et Sebastian Baumeister (Groupe pour l'Afrique et le Moyen-Orient de l'UNODC). Riikka Puttonen (Groupe de la lutte contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants) a apporté de précieuses contributions. Marine Mayer et Thomas O'Leary ont fourni un soutien rédactionnel.

Les modules de formation sont le produit d'une large concertation qui a associé des experts de la détection, de la répression et des poursuites de différentes régions du monde. Ces experts ont donné de leur temps, transmis leur expertise, partagé leurs expériences et apporté une énergie et un enthousiasme sans bornes à l'élaboration des modules. L'UNODC les remercie très sincèrement du dévouement dont ils ont fait preuve au cours des réunions de travail tenues en Égypte, au Nigéria et au Sénégal, mais également de la manière dont ils sont demeurés investis dans cette initiative, en soumettant leurs réactions, leurs commentaires et leurs suggestions tout au long du processus de création de modules concrets et pratiques.

Experts

Juliana Abah, Nigéria
Gordon Adam, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Laud Ofori Affrifah, Ghana
Ayman Abou Alam, Égypte
Mohammed Babandede, Nigéria
Mehdi Salah-Eddine Ben Cherif, Algérie
Adelaide Dembele, Burkina Faso
Seynabou Ndiaye Diakhate, Sénégal
Patricia Dvoracek, Suisse
John Sunday Egwu, Nigéria
Ashraf El Sayed, Égypte
Tony Elumelu, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Hakan Erdal, Turquie
Nagah Fawzy, Égypte
Anna Semou Faye, Sénégal
Monia Ammar Feki, Tunisie
Petra Follmar-Otto, Institut allemand des droits de l'homme
Rajab Gadmour, Jamahiriya arabe libyenne
Nick Garlick, Office européen de police (Europol)
Sabien Gauquie, Belgique

Stéphane Gay, France
Ndiame Gaye, Sénégal
Hany Fathy Georgy, Égypte
Marcelo Gomez Chao, Espagne
Essam Saad Ibrahim, Égypte
Mikael Jensen, Europol
Abah Juliana, Nigéria
Hamidou Gogouna Kansaye, Mali
J.N.A. (Jos) Klappe, Pays-Bas
Anja Klug, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
Michael Lind, Danemark
Ruth A. McGuirl, Canada
Paul McLennan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Paulino Mendes, Guinée-Bissau
Michele Mollo, Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)
Ahmed Bashir Musa, Jamahiriya arabe libyenne
Donald A. Ngegba, Sierra Leone
Patricia Olalla Fernández, Espagne
Augustine Oyoloto, Commission européenne
Indira Pires, Cap-Vert
Michael Price, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Alfredo Raimo, Italie
Abdeljouad Raissi, Maroc
Stephen Richardson, Australie
Ulrich Seidel, Allemagne
Kimberly Sellers, États-Unis d'Amérique
Geneviève Sissoko-Diallo, Côte d'Ivoire
Marie Claude Steffann, France
Terna Tsumba, Nigéria
Steve Wilkinson, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Mohamed Abdul-Aziz
Hyginus Amaechi
Sebastian Baumeister
Virginia De Abajo Marques
Seynabou Ndiaye Diakhate
Ndeye Khady Diop
Julien Garsany
Ahmed Ghanem
Anne Ikpeme
Abdou Salam Konate
Antonio L. Mazzitelli
Marika McAdam
Papa Babacar Ndiaye
Macario Perdigao
Riikka Puttonen
Zeinab Sabet
Fatim Tall
Dagmar Thomas
Leif Villadsen

Aperçu général des modules

Introduction

A. Le trafic illicite de migrants est un commerce meurtrier

B. Importance d'une plus grande focalisation des efforts de détection et de répression sur les enquêtes et l'engagement de poursuites contre les réseaux de trafic illicite de migrants

C. La question du trafic illicite de migrants nécessite une approche globale

D. À propos du manuel

Module 1. Concepts et catégories du trafic illicite de migrants et des actes connexes

A. Objectifs d'apprentissage

B. Définition du trafic illicite de migrants

C. Différences fondamentales entre le trafic illicite de migrants et la traite des personnes

D. Catégories de trafic illicite de migrants

E. Acteurs et leurs rôles dans le trafic illicite de migrants

F. Observations finales

Auto-évaluation

Module 7. Questions législatives

A. Objectifs d'apprentissage

B. Cadre législatif

C. Autres infractions

D. Questions relatives aux poursuites

E. Observations finales

Auto-évaluation

Module 8. Coopération internationale

A. Objectifs d'apprentissage

B. Types de coopération internationale

C. Cadre de la coopération internationale

D. Coopération informelle

E. Extradition

F. Entraide judiciaire

G. Autorités centrales

H. Partage des informations
I. Équipes d'enquête conjointe
J. Défis posés par la coopération internationale
K. Observations finales
Auto-évaluation

Module 9. Droits de l'homme
A. Objectifs d'apprentissage
B. Droits de l'homme et services de détection et de répression
C. Droits de l'homme des migrants objet d'un trafic
D. Droits de l'homme des trafiquants de migrants (suspectés)
E. Limitation des droits de l'homme
F. Observations finales
Auto-évaluation

Annexes
I. Déposition de témoin
II. Planification et définition de stratégies
Glossaire

Notes explicatives

CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
Europol	Office européen de police
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
OCRIEST	Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et l'emploi d'étrangers sans titre
OIM	Organisation internationale pour les migrations
UE	Union européenne
UNODC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Convention de 1951	Convention relative au statut des réfugiés
Protocole de 1967	Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés

Introduction

"Cinquante-quatre personnes ont été retrouvées mortes par asphyxie dans un camion qui les convoyait clandestinement …"

Plus de 100 personnes avaient été placées dans un conteneur de 6 mètres sur 2. De nombreux survivants souffrent d'une déshydratation et d'un manque d'oxygène graves.

Le conducteur a ouvert les portes du véhicule après avoir entendu les grands coups donnés par les migrants contre les parois, mais il s'est enfui à pied lorsqu'il a vu ce qui s'était passé.

…

… [Les survivants] disent avoir essayé de donner ces coups contre les parois du conteneur pour faire comprendre au conducteur qu'ils étaient en train de mourir, mais ce dernier leur a demandé de se taire pour que la police ne les entende pas lors du passage aux postes de contrôle …

… Un survivant âgé de 30 ans raconte... comment il a cru que tout le monde périrait dans le camion.

'Je pensais que tout le monde allait mourir. Je pensais que moi aussi j'allais mourir. Si le camion avait roulé 30 minutes de plus, je serais certainement mort'…"[1]

La migration est l'un des formidables ressorts du progrès et de l'évolution humaine. Les mouvements de populations sur toute la surface du globe ont beaucoup apporté à l'histoire commune de l'humanité. Des individus se sont déplacés pour diverses raisons: par exemple, améliorer leurs perspectives économiques, permettre à leurs enfants d'étudier, fonder une famille, partir à l'aventure ou chercher une protection. À son tour, la migration a conduit à la propagation des langues, des cultures, des cuisines et des idées dans le monde entier. Aujourd'hui, la migration internationale est l'une des grandes conséquences de la mondialisation. Pourtant son exploitation par des criminels en quête de profits représente la face la plus sombre du phénomène.

A. Le trafic illicite de migrants est un commerce meurtrier

Toutes les personnes qui migrent n'ont pas la possibilité juridique de le faire. Des criminels en quête de profits en tirent avantage et se livrent au trafic illicite de migrants. Tous les pays du monde ou presque sont touchés par le trafic illicite de migrants, que ce soit en tant que pays d'origine, de transit ou de destination ou les trois. Ces migrants sont parfois des réfugiés. Ils peuvent être victimes d'infractions au cours du trafic ou à la suite de celui-ci. Le fait qu'ils aient accepté d'être l'objet d'un trafic ne signifie pas qu'ils aient consenti au traitement reçu tout au long du processus. Ces migrants sont vulnérables à l'exploitation et leur vie est souvent menacée: des milliers d'entre eux sont morts asphyxiés dans des conteneurs, ont péri dans le désert ou se sont

[1] BBC "Burma migrants suffocate in lorry," 10 avril 2008. Disponible à l'adresse: http://news.bbc.co.uk/2/hi/Asie-pacific/7339939.stm.

noyés en mer. Les trafiquants de migrants mènent souvent leurs activités en ne se souciant que peu ou pas du tout de la vie des personnes que la pauvreté a poussées à recourir à leurs services. Les survivants ont livré des récits poignants de leur supplice: entassés dans des espaces de stockage sans fenêtre, contraints de s'asseoir sans bouger dans de l'urine, de l'eau de mer, des excréments ou des vomissures, privés de nourriture et d'eau, ils ont vu des personnes autour d'eux mourir et leur corps être jeté à la mer ou sur le bord de la route. Le trafic illicite de migrants et les activités qui y sont associées génèrent des bénéfices énormes pour les criminels impliqués et alimentent la corruption et le crime organisé. C'est un commerce meurtrier.

B. Importance d'une plus grande focalisation des efforts de détection et de répression sur les enquêtes et l'engagement de poursuites contre les réseaux de trafic illicite de migrants

Les informations dont on dispose actuellement sont trop dispersées et trop incomplètes pour qu'il soit possible d'établir avec précision le nombre de personnes qui font l'objet d'un trafic illicite chaque année ainsi que les itinéraires empruntés et les méthodes utilisées par les trafiquants. Cependant, les éléments disponibles révèlent les tendances et les schémas suivants:

- Les criminels offrent de plus en plus leurs services aux migrants en situation irrégulière afin de les aider à échapper aux contrôles aux frontières nationales, aux réglementations sur les migrations et aux exigences de visa. La plupart de ces migrants ont recours aux services de trafiquants en quête de profits, l'amélioration des contrôles aux frontières les dissuadant de tenter par eux-mêmes un passage illégal et les poussant dans les griffes des trafiquants;
- Le trafic illicite de migrants est un commerce très lucratif sans grand risque d'être découvert. Dès lors, cette activité attire de plus en plus les criminels. Les trafiquants sont de plus en plus organisés, mettant en place des réseaux professionnels où les frontières entre pays et régions sont abolies;
- Les trafiquants changent sans cesse d'itinéraires et de méthodes pour s'adapter à l'évolution des circonstances, souvent au détriment de la sécurité des migrants;
- Des milliers de personnes ont perdu la vie en raison de l'indifférence, voire d'actions délibérées, des trafiquants.

Ces éléments font ressortir la nécessité de coordonner les actions de lutte contre le délit de trafic illicite de migrants entre les régions, et à travers celles-ci. Ils soulignent également la nécessité de compléter les contrôles aux frontières en concentrant les efforts sur les enquêtes et l'engagement de poursuites contre les réseaux de trafic illicite, de manière à démanteler les organisations criminelles et à modifier les conditions favorables à leur développement.

C. La question du trafic illicite de migrants nécessite une approche globale

L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) a conscience du fait que les mesures de détection et de répression ne peuvent à elles seules empêcher le trafic illicite de migrants. Si elle n'est pas intégrée dans une approche holistique, une augmentation des contrôles aux frontières peut avoir pour seul résultat de modifier les itinéraires et d'accroître la demande de

services plus risqués. Lorsque les migrants sont uniquement renvoyés dans leurs pays de nationalité ou de résidence sans qu'il soit tenu compte des causes profondes de leur migration, ils peuvent tout simplement tenter de migrer de nouveau, dans des conditions peut-être encore plus dangereuses. D'importants facteurs à la fois dissuasifs et incitatifs poussent un migrant à faire l'objet d'un trafic illicite. Tous ces facteurs doivent être abordés de manière globale, sur la base d'un partenariat multidimensionnel, qui doit impliquer les États, la société civile, le monde universitaire, les médias, les institutions étatiques et les organisations internationales.

En sa qualité de gardien du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants[2] et du Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer[3], tous deux additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée[4], l'UNODC a pour objectif principal, en matière de lutte contre le trafic illicite de migrants, de favoriser l'adhésion de tous les pays au Protocole relatif aux migrants et d'aider les États à l'appliquer de manière efficace. Comme l'énonce l'article 2:

> "Le présent protocole a pour objet de prévenir et combattre le trafic illicite de migrants, ainsi que de promouvoir la coopération entre les États Parties à cette fin, tout en protégeant les droits des migrants objet d'un tel trafic."

D. À propos du manuel

Avec le Protocole relatif au trafic illicite de migrants en arrière-plan, et dans le cadre d'une action plus large et plus globale, l'UNODC a lancé en 2008 un processus visant à élaborer des modules de formation de base sur la prévention du trafic illicite de migrants et la lutte contre ce trafic. Le processus a été mis en œuvre en coopération avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Office européen de police (Europol) et l'Agence de lutte contre la grande criminalité organisée du Royaume-Uni (SOCA) et, surtout, avec la participation active de praticiens expérimentés chargés d'enquêter dans le monde entier sur les auteurs de trafic de migrants et de les poursuivre. Trois réunions de travail ont été organisées en Égypte, au Nigéria et au Sénégal. Des enquêteurs et des procureurs de 30 pays de "common law" ou de droit romain y ont participé.

Le présent manuel est le résultat de ce processus.

Il couvre les domaines thématiques suivants:

- *Concepts et catégories du trafic illicite de migrants et des actes connexes*. Ce domaine porte essentiellement sur les définitions et les éléments constitutifs de l'infraction de trafic illicite de migrants et actes connexes, et sur les principales catégories de modes opératoires du trafic illicite de migrants;
- *Rôle des migrants objet d'un trafic et des trafiquants de migrants dans les enquêtes*. Ce domaine porte essentiellement sur le débriefing des migrants objet d'un trafic, sur leur protection en qualité de témoins d'une infraction, sur la compréhension des limites de leur rôle de témoin, sur la reconnaissance des obstacles dans la recherche de la coopération des trafiquants et des migrants, ainsi que sur les autres sources de preuves;

[2] Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2237, n° 39574.
[3] Ibid., vol. 2241, n° 39574.
[4] Ibid.

- *Méthodes d'enquête*: points de départ des enquêtes, techniques d'enquête proactives réactives, et techniques déstabilisantes;
- *Enquête financière*: enquêtes financières parallèles; enquêtes financières antérieures à l'arrestation; saisie d'actifs et confiscation du produit du crime et, de manière générale, rôle des enquêtes financières dans les enquêtes sur le trafic illicite de migrants;
- *Techniques d'enquêtes secrètes*: recours aux informateurs, livraison surveillée, et opérations de surveillance et d'infiltration;
- *Renseignements*: types de renseignements stratégiques et tactiques nécessaires à la lutte contre le trafic illicite de migrants, et amélioration de la recherche, de l'analyse, de l'utilisation et du partage des informations;
- *Questions législatives*: contexte réglementaire et législatif applicable aux enquêtes et aux poursuites, autres infractions pouvant être utilisées pour poursuivre les trafiquants de migrants en l'absence de législation expresse, et droits des migrants;
- *Coopération internationale*: coopération internationale par des mécanismes informels ou formels (entraide judiciaire), établissement d'équipes d'enquête conjointes et coopération entre organismes;
- *Droits de l'homme*: droits de l'homme applicables aux enquêtes sur le trafic illicite de migrants et aux poursuites de ce trafic, en particulier les droits de l'homme des migrants objet d'un trafic et les droits des personnes soupçonnées de trafic de migrants; principes relatifs à la protection des réfugiés, ainsi que rôle des services de détection et de répression et des procureurs dans la protection et la promotion des droits de l'homme.

Les modules sont complétés par un exemple de déposition de témoin (annexe I), quelques éléments fondamentaux à prendre en compte au début d'une enquête sur le trafic illicite de migrants (annexe II sur la planification et la définition de la stratégie) et un glossaire.

Ce manuel répond à un triple objectif. Premièrement, il a été conçu comme outil de référence dans le cadre d'un auto-apprentissage, et offre une introduction aux enquêtes sur le trafic illicite de migrants et aux poursuites contre ce trafic. Deuxièmement, il a été conceptualisé pour la formation des enquêteurs et des procureurs à la prévention et à la lutte contre le trafic illicite de migrants. Puisqu'il n'existe pas de solution toute faite pour renforcer les capacités d'enquête et de poursuites dans le domaine du trafic illicite de migrants, l'UNODC s'est fixé pour troisième objectif, en élaborant ce manuel, de donner une solide base de connaissances adaptables au contexte spécifique d'un pays. Le manuel a été conçu de manière à ce que chaque module puisse être adapté aux besoins de différentes régions et de différents pays, et servir de base pour mettre à niveau et compléter les programmes de formation des instituts de formation nationaux. L'UNODC est prêt à aider les institutions nationales dans ce processus d'adaptation.

Le manuel est le résultat d'un effort de coopération extrêmement actif et fructueux. Il n'aurait pas pu voir le jour sans le dévouement et l'investissement de toutes les personnes qui ont partagé leurs connaissances et leurs expériences tout au long du processus.

Nous espérons que l'amélioration du manuel interviendra dans le même esprit de collaboration. À cette fin, l'UNODC remercie vivement les lecteurs de bien vouloir lui faire parvenir leurs suggestions pour les versions ultérieures. Les documents, les études de cas, les informations sur les bonnes pratiques ainsi que les suggestions d'ordre général ou spécifique peuvent être envoyés à l'UNODC par courrier électronique, à l'adresse ahtmsu@unodc.org.

UNODC
Office des Nations Unies
contre la drogue et le crime

Centre international de Vienne, Boîte postale 500, 1400 Vienne, Autriche
Tél.: (+43-1) 26060-0, Fax: (+43-1) 26060-5866, www.unodc.org

V.09-86991 — Mars 2011